

Rassemblement de Retraités du G.C.U.

JARD sur MER juin 2021

INSCRIPTION : retour du bulletin par voie postale à Bernard BONNET, le Bas de la Celle, 58700 la CELLE sur NIÈVRE, avant le 31 mars 2021 (voir la note en bas de page).

Nom : _____ Prénom Monsieur : _____

Nom : _____ Prénom Madame : _____

Adresse : _____

N° tél : _____ N° portable : _____

MAIL _____

Date prévue d'arrivée : _____ Date prévue de départ : _____

Votre choix	Nbr. de personnes
Excursion « E1 » : le Puy du Fou	
Excursion « E2 » : traditions et savoir faire du sud-est Vendéen. Précisez si vous devez impérativement manger à 12h pour raison médicale <input type="checkbox"/>	
Excursion « E3 » la Roche sur Yon pour le repas : nombre de lotte <input type="checkbox"/> nombre de poularde <input type="checkbox"/>	
Sortie « S1 » les Sables d'Olonne, Arpallange	
Sortie « S2 » : autour de Talmont-St-Hilaire	
Sortie « S3 » : du moulin au pressoir	
Repas de clôture le 17 juin (20 €)	
Envisagez-vous de séjourner en Résidence Mobile, OUI - NON	GCU Bosquet Curtys
Acompte calculé suivant le tableau en bas du calendrier	
Cotisation 2021 à l'association : 2 € par personne	
Chèque total à envoyer à Bernard avec la fiche à l'ordre de l'Association Campeurs Universitaires Retraités	
Photographies (récentes...) pour les nouveaux participants de 2021	

Ceux qui nous ont aimablement laissé leur acompte de 2020, n'en versent évidemment pas pour 2021, et ils paieront leur cotisation le 3 juin, inutile d'envoyer un chèque de 2 ou 4 €.

Les prix des excursions et sorties seront déterminés, après confirmation des participants le mercredi 2 juin (les fourchettes de prix indiquées sont établis sur une base de 40 à 60 participants par sortie). Réfléchissez bien avant de réserver vos excursions et sorties sur ce bulletin. **Il est souhaitable que nous connaissions les inscriptions pour le spectacle équestre avant le 15 février.**

Un chapiteau doit être installé sur le camping. A la suite des mauvaises recettes de 2020, le GCU n'en prend que la moitié à sa charge, le reste est payé par l'ACUR.